RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

Arrêté du 2 février 2024

modifiant l'arrêté du 20 décembre 2022 fixant la liste des organisations syndicales et de leurs représentants aptes à siéger au sein de la commission administrative paritaire nationale du corps des conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation de la direction de l'administration pénitentiaire

NOR: JUSK2400209A

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 21 avril 2022 relatif aux commissions administratives paritaires compétentes à l'égard de certains corps de fonctionnaires du ministère de la justice ;

Vu les procès-verbaux de dépouillement des scrutins établis le 8 décembre 2022 ;

Arrête:

Article 1er

L'article 1^{er} de l'arrêté du 20 décembre 2022 susvisé est remplacé par :

La liste des organisations syndicales et de leurs représentants siégeant au sein de la commission administrative paritaire corps des conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation de la direction de l'administration pénitentiaire et le nombre de sièges de titulaires et de suppléants attribués à chacune d'elles sont fixés comme suit :

SYNDICAT	MEMBRE(S) TITULAIRE(S)	MEMBRE(S) SUPPLEANT(S)
CGT Insertion probation (4 sièges)	Mme Dorothée DORLEACQ M. Julien DUMAS Mme Aurélie DORAPHE	M. Zin MAZROUI Mme Lucie DUBREU Mme Emilie BOISSEAU-HER M. Laurent CLANGREGO
SNEPAP-FSU (1 siège)	Mme Aurore ZUNINO Mme Estelle CARRAUD	M. Laurent GIANGRECO M. Bastien PEDEN

UFAP UNSa Justice (1 siège)	M. Simon-Pierre LAGOUCHE	Mme Morgane DENOUAL
-----------------------------------	--------------------------	---------------------

Article 2

Le présent arrêté sera publié au bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait le 2 février 2024.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Par délégation,

P/Le directeur de l'administration pénitentiaire,

M. MELO DELGADO

